



Plan local d'urbanisme

Commune de Plouhinec

Rapport de Présentation - tome 1

Annexe 3 - Agriculture

Juin 2024



Sommaire

1-	Les constats à l'échelle de l'Ouest Cornouaille	3
2-	L'activité agricole importante à l'échelle communale	5
3-	La commune de Plouhinec dans son environnement	7
4-	Des produits de qualité reconnus	9
5-	Synthèse de l'analyse de l'activité agricole	10



1- Les constats à l'échelle de l'Ouest Cornouaille

Source : SCoT de l'Ouest Cornouaille

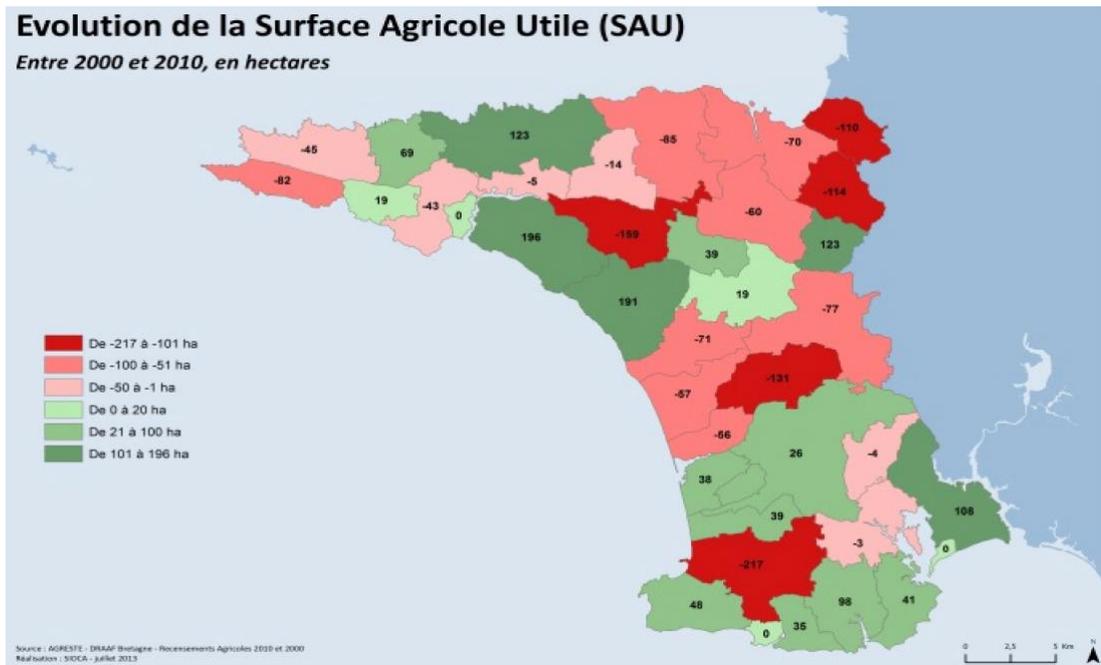
Les dynamiques de l'Ouest Cornouaille observées avant 2015 (date d'approbation du SCoT) sont les suivantes :

- **Un foncier agricole qui se stabilise.** En 2010, 52% des 66 100 ha de l'Ouest Cornouaille sont dédiés à l'agriculture. En 10 ans, la surface agricole utilisée (SAU) s'est stabilisée (-0,3%) avec une perte de 108 hectares. Plusieurs communes ont vu leurs surfaces exploitées diminuer (principalement les petites communes à la périphérie de Douarnenez), quand de nombreuses communes littorales, comme Plouhinec ou Beuzec Cap-Sizun par exemple, ont vu leur SAU augmenter ces 10 dernières années.
- **De moins en moins d'exploitations.** Entre 2000 et 2010, 268 exploitations ont disparu en Ouest Cornouaille, passant de 924 à 656 unités, soit une perte de 29% (contre 31% en Finistère). Cette baisse s'est essentiellement opérée dans le Pays de Douarnenez et le Haut Pays Bigouden. Cette diminution du nombre d'exploitations a ralenti comparé à la période précédente (-44% entre 1988 et 2000). Cette variation du nombre d'exploitations s'explique par la création de sociétés agricoles de types GAEC, EARL regroupant au moins deux exploitations.
- **Des exploitations qui s'agrandissent.** La taille moyenne des exploitations dans l'Ouest Cornouaille est la même que dans le Finistère (53 ha) avec un « profil » globalement plus réduit en zone littorale et plus étendu en secteur rural. Elles sont passées de 38 ha en 2000 à 53 ha en 2010 (soit +39%). L'extension ne se fait pas nécessairement dans la continuité physique des terres déjà exploitées. La structure foncière s'en trouve ainsi éclatée.
- **Des emplois qui continuent de disparaître.** Entre 2000 et 2010, le territoire présente une diminution de 21% du nombre d'emplois.
- **Des chefs d'exploitations qui vieillissent.** En 2000, les exploitants agricoles de l'Ouest Cornouaille étaient relativement jeunes, avec une majorité de moins de 50 ans (64% des chefs d'exploitation du territoire). En 2010, les chefs d'exploitations de moins de 50 ans représentent 53%, et ceux âgés entre 50 et 60 ans, 40%.
- **Un rythme d'installation des agriculteurs très modeste.** De 2005 à 2011, 39 installations aidées ont été recensées en Ouest Cornouaille. Rapporté aux 658 exploitations existantes du territoire, le mouvement d'installation apparaît très faible (6% contre 11% dans le Finistère). Le Cap Sizun et le Haut Pays Bigouden, à la vocation rurale plus affirmée, ont connu un meilleur résultat.

Pour résumer, l'Ouest Cornouaille présente des **évolutions générales de l'agriculture sur son territoire, qui sont rencontrées ailleurs** : réduction du nombre des exploitations et du nombre d'agriculteurs, concentration et augmentation des surfaces moyennes.

Aussi, l'activité agricole en Ouest Cornouaille doit faire face à certaines contraintes qui sont propres au territoire, car elles pèsent sur ses perspectives de développement voire de maintien : pression et consommation foncières sur le littoral et en périphérie des villes, contraintes liées aux épandages, au voisinage des cours d'eau et des secteurs urbanisés.

Le repli des exploitations dans certaines zones contribue à la banalisation des espaces et des paysages et à la fermeture de certains milieux naturels à forts contenus biologiques.



L'emploi agricole en ouest Cornouaille, par communauté de communes, en 2000 et 2010 en unités de travail annuel¹⁴

	2000	2010	Evolution 2000/2010
Cap Sizun	314	257	- 22%
Haut Pays Bigouden	122	129	+ 5%
Pays Bigouden Sud	357	305	- 17%
Pays de Douarnenez	316	222	- 42%
Ouest Cornouaille	1 109	913	- 21%

Source : RSA 2000 et 2010.

2- L'activité agricole importante à l'échelle communale

Source : Agreste ; Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de Bretagne

Plouhinec est une commune à la fois rurale et littorale. Si l'agriculture marque le paysage communal, elle reste une activité fragilisée par les évolutions structurelles (disparition d'exploitations, cultures intensives, existence de friches...).

En 2020, la **surface agricole utilisée (SAU) est de 1 289 ha**, représentant ainsi **46 % du territoire communal**. La SAU de la commune compte donc pour 13,9% de la SAU totale de l'EPCI. Elle a cependant diminué en comparaison au recensement précédent de 2010, où elle était de 1 319 ha, soit -2,27% des terres dédiées à la production agricole entre ces 2 années.

Parallèlement, le nombre d'exploitations agricoles s'est maintenu sur la commune entre 2010 et 2020. Durant ces 10 années, la commune n'a perdu le siège que d'1 exploitation agricole. En 2020, Plouhinec compte **donc 22 exploitations agricoles**.

La **production brute standard (PBS)**, correspondant à la valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal, a, elle aussi, **énormément diminué** entre 2010 et 2020, passant de 7 430 milliers d'euros à 3 635 en 2020.

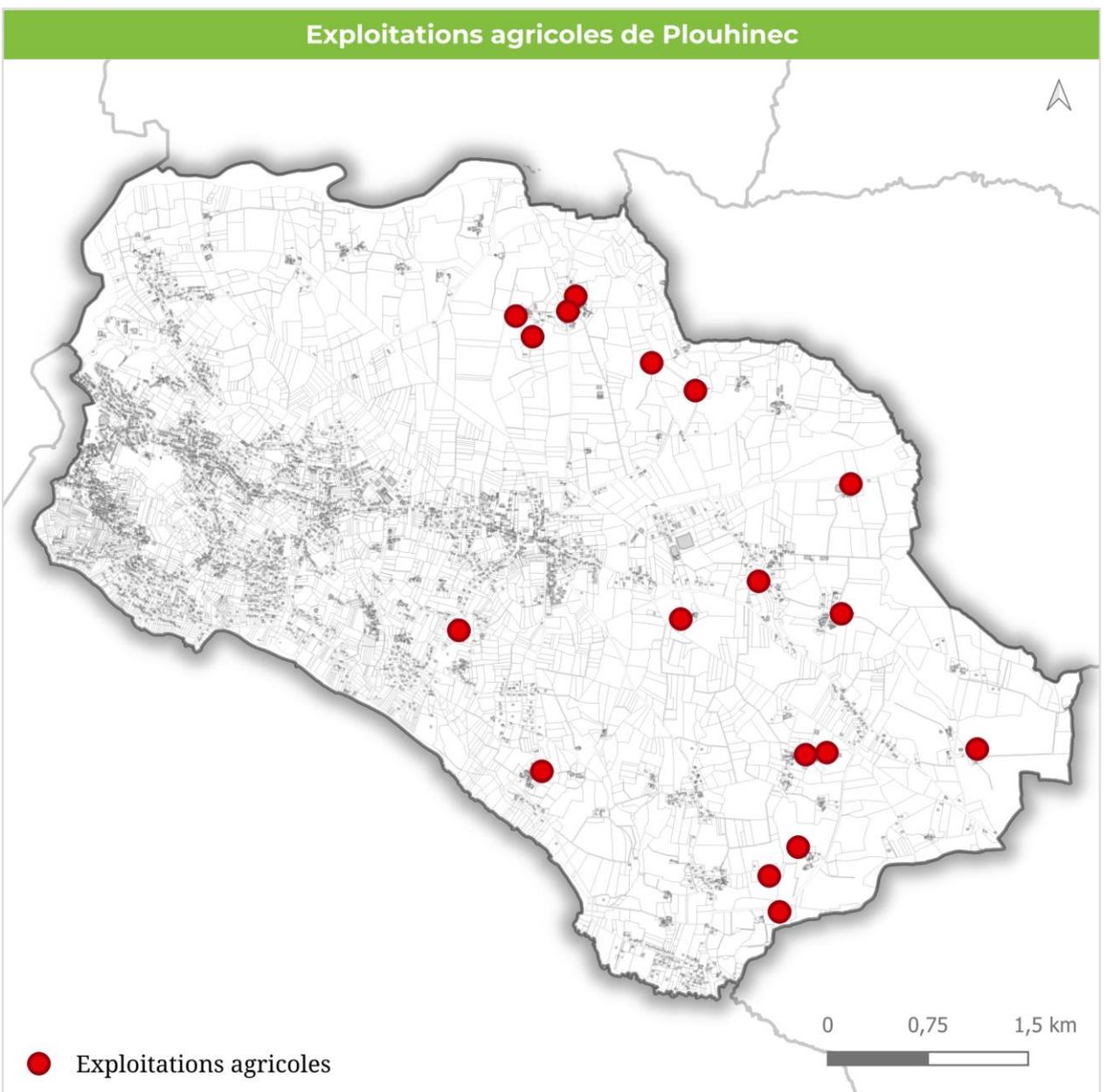
L'activité agricole se concentre essentiellement au Nord et à l'Est du territoire communal (agricultures intensives de céréales et maïs avec des élevages bovins, porcins et avicoles) et dans une moindre mesure dans le secteur de Perros et Kerdréal (cultures maraîchères). L'orientation technico-économique des exploitations (Otex) (définie par le PBS) à Plouhinec est la polyculture – élevage.

	2000	2010	2020
Nombre d'exploitation	31	23	22
Surface agricole utilisée (SAU) totale	1 123 ha	1 319 ha	1 289 ha
Production brute standard (PBS) en milliers d'euros	3 349	7 430	3 635
Nombre d'Unité de gros bétail (UGB) totales	3 130	3 648	2 561

Recensements agricoles (Source : Agreste)



Registre parcellaire agricole (RPG)
(Source : Géoportail)



Recensement communal (seules 18 exploitations agricoles ont été identifiées)



3- La commune de Plouhinec dans son environnement

Source : Chambre d'agriculture de Bretagne

La commune de Plouhinec s'inscrit dans un territoire plus large, comprenant notamment l'EPCI.

Ci-dessous, quelques données relatives à l'activité agricole au niveau de la Communauté de Communes Cap-Sizun – Pointe du Raz.

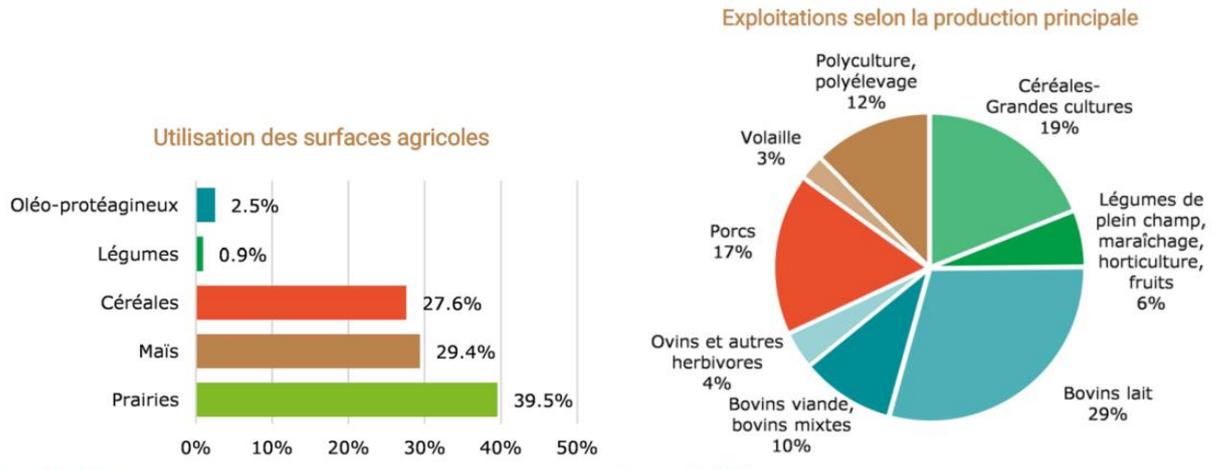
- La CdC voit le nombre d'exploitations agricoles diminuer depuis au moins le début des années 2000. Néanmoins leur diminution a ralenti sur la période 2010-2020 (passant de -41,6% entre 2000-2010 à -16,4% entre 2010-2020). La CdC dénombre ainsi **153 exploitations agricoles en 2020**.
- L'EPCI compte **187 chefs d'exploitations agricoles**, dont 16 ayant de plus de 60 ans. Pour 8 exploitations comptant 1 chef de plus de 60 ans, le départ de l'agriculteur n'est pas envisagé dans l'immédiat, pour 3 d'entre elles, la reprise est prévue et pour 4 autres, rien n'est encore déterminé pour les 3 prochaines années.
- Entre 2017 et 2021, **5 agriculteurs ont bénéficié d'une installation aidée**, en percevant la dotation jeune agriculteur (DJA). 4 d'entre elles étaient en bio.
- La **surface agricole utile (SAU) représente 52% du territoire, soit 9 277 ha**. Elle est majoritairement à usage de prairies (39,5% en 2021), suivi par les cultures de maïs (29,4%) et de céréales (27,6%). Parallèlement, la CdC présente 3 ha de surface de serres-verre.
- Le territoire intercommunal dénombre une **majorité d'exploitations laitières**. Elles représentent 29% de la production principale des exploitations présentes sur le territoire. En second rang, arrive la culture des céréales et grandes cultures, à hauteur de 19%, puis l'élevage de porcs (17%).
- Le Cap Sizun compte **132 élevages au total**, dont 86 ayant des bovins, 40 des porcs et 6 des volailles.
- La CdC présente **20% d'exploitations en agriculture biologique** représentant : 30 exploitations agricoles et 1 069 ha en bio (soit 12% de la SAU totale).
- 29 exploitations commercialisent en vente directe.
- Le territoire ne compte aucun établissement dans le secteur de l'industrie agroalimentaire.

	EPCI		Bretagne	
	Eff.	ETP	Eff.	ETP
Chefs d'exploitation	187	157	36 424	31 377
dont femmes	37	nd	9 693	nd
Salariés agricoles permanents	52	40	12 648	10 944
Saisonniers et salariés occasionnels	70	14	39 275	4 750

ETP : équivalent temps plein
nd : non disponible

Source : RA 2020

Brochure profil agricole de la CdC Cap-Sizun – Pointe du Raz (Source : Chambre d'agriculture de Bretagne)



Brochure profil agricole de la CdC Cap-Sizun – Pointe du Raz (Source : Chambre d'agriculture de Bretagne)

Nombre d'élevages	EPCI	Bretagne
Ayant des bovins	86	14 105
dont ayant des vaches laitières	66	9 898
Ayant des porcs	40	4 168
Ayant des volailles	6	3 522

Source : RA 2020
Brochure profil agricole de la CdC Cap-Sizun – Pointe du Raz (Source : Chambre d'agriculture de Bretagne)



4- Des produits de qualité reconnus

Source : INAO

La commune de Plouhinec est concernée par différentes **zones d'appellation contrôlée**.

L'Appellation d'origine protégée (AOP) désigne un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne. L'Appellation d'origine contrôlée (AOC) désigne des produits répondant aux critères de l'AOP et protège la dénomination sur le territoire français. Elle constitue une étape vers l'AOP, désormais signe européen. Elle peut aussi concerner des produits non couverts par la réglementation européenne (cas des produits de la forêt par exemple). C'est la notion de terroir qui fonde le concept des Appellations d'origine. Un terroir est une zone géographique particulière où une production tire son originalité directement des spécificités de son aire de production. Espace délimité dans lequel une communauté humaine construit au cours de son histoire un savoir-faire collectif de production, le terroir est fondé sur un système d'interactions entre un milieu physique et biologique, et un ensemble de facteurs humains. Là se trouvent l'originalité et la typicité du produit. Les règles d'élaboration d'une AOP sont inscrites dans un cahier des charges et font l'objet de procédures de contrôle, mises en œuvre par un organisme indépendant agréé par l'INAO.

La commune de Plouhinec est concernée par 1 AOC :

- Whisky de Bretagne

L'Indication géographique protégée (IGP) identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique. L'IGP s'applique aux secteurs agricoles, agroalimentaires et viticoles. Les IG artisanales ont été créées en 2013. Une trentaine de projets sont en cours d'instruction à l'INPI. Pour prétendre à l'obtention de ce signe officiel lié à la qualité et à l'origine (SIQO), une étape au moins parmi la production, la transformation ou l'élaboration de ce produit doit avoir lieu dans cette aire géographique délimitée. Pour le vin, toutes les opérations réalisées depuis la récolte du raisin jusqu'à la fin du processus d'élaboration du vin sont réalisées dans la zone géographique considérée. L'IGP est liée à un savoir-faire. Elle ne se crée pas, elle consacre une production existante et lui confère dès lors une protection à l'échelle nationale mais aussi internationale. L'IGP peut être basée sur la réputation du produit, qui s'entend au sens d'une forte reconnaissance par le public à un instant donné, et qui doit être associée à un savoir-aire ou une qualité déterminée attribuables à l'origine géographique. Les règles d'élaboration d'une IGP sont inscrites dans un cahier des charges et font l'objet de procédures de contrôle, mises en œuvre par un organisme indépendant agréé par l'INAO.

La commune de Plouhinec est concernée par 4 IGP, que sont :

- Volailles de Bretagne
- Pâté de campagne breton
- Cidre de Bretagne
- Farine de Blé noir de Bretagne



5- Synthèse de l'analyse de l'activité agricole

Atouts	Faiblesses
L'agriculture : une part importante de l'économie locale	Une activité en pleine crise
Une activité qui façonne les paysages	Une absence de visibilité à long terme
Opportunités	Menaces
Conforter les exploitations agricoles en place	L'impact potentiel sur les écosystèmes
Préserver les terres agricoles à intérêt agronomique	L'épuisement des ressources
Eviter le morcellement des terres agricoles	
Encourager le développement de circuits courts	
Accompagner et valoriser les contributions du secteur agricole dans la transition énergétique et climatique	



GIE Territoire+ – Conseil auprès des collectivités territoriales en urbanisme réglementaire et pré-opérationnel

Responsable Secteur Ouest : **Lisane Wesseling**

06 49 34 36 88

lisanne.wesseling@territoire-plus.fr

www.territoire-plus.fr

Siège social : 15 avenue du Professeur Jean Rouxel 44470 Carquefou